Government of Canada
Veterans Affairs

Gouvernement du Canada
Anciens Combattants

1985-1986 Annual Report to Parliament on the Administration of the Access to Information Act

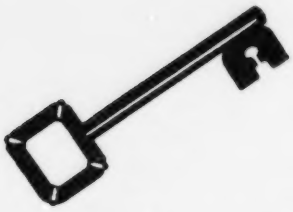

Canada

TABLE OF CONTENTS

Page

Introduction..... 1

Statistical Report..... 1

Organization..... 4

Implementation..... 4

Veterans Affairs Participation in thc Review of the Legislation by the Standing Committee on Justice and Legal Affairs..... 5

Improvements in Records Management 5

Commentary..... 5

THIRD ANNUAL REPORT TO PARLIAMENT
APRIL 1, 1985 TO MARCH 31, 1986

INTRODUCTION

This annual report to Parliament on the administration of the Access to Information Act within the Veterans Affairs Portfolio is submitted pursuant to Section 72 of the Act.

The Portfolio comprises the Department of Veterans Affairs and four independent but associated agencies: the Pension Review Board, the Canadian Pension Commission, the War Veterans Allowance Board and the Bureau of Pensions Advocates.

The Portfolio provides medical, social and financial benefits to veterans and other eligible individuals. It serves a large client population and maintains client files containing personal information about the individuals who have applied for or who are receiving benefits from Veterans Affairs.

In addition to the client files, however, Veterans Affairs maintains subject files on the administration of services and benefits to veterans over the years. These records tend to draw the attention of researchers, academics and special interest groups and approximately 3% of all formal requests for information received by the Portfolio are made under the Access to Information Act.

STATISTICAL REPORT

During the 1985-1986 reporting period, an effort was made to further refine the Portfolio statistical reporting system. Care was taken to ensure that the appropriate Classes of Records were assigned to access requests. In addition, meetings were held with the various officers who have responsibility for statistical input and internal procedures were established in an attempt to standardize reporting practices in accordance with Treasury Board guidelines.

A total of 19 requests under the Access legislation was received during the year. This represents an increase of 11 requests over the number received in the previous reporting period.

I. Requests under the Access to Information Act

Received during reporting period	19
Outstanding from previous year	1
TOTAL	20
Completed during reporting period	18
Carried Forward	2

Source of Requests Received

Media	1
Business	6
Organization	3
Public	9
TOTAL	19

Of note this year are three of the "business" requests. Two small research firms made applications to Veterans Affairs on behalf of different Indian bands to receive information concerning the purchase of former Indian reserve land by the Soldier Settlement Board. In a third case, a lawyer, also representing an Indian band, requested access to some 108 property appraisals completed by the Veterans Land Administration. The appraisals of interest to the lawyer had been done in a vicinity where the band had formerly occupied land but had subsequently surrendered it to Indian and Northern Affairs. The information was needed to help settle an outstanding land claim.

II. Disposition of Requests Completed

All information disclosed	12
Information disclosed in part	1
Nothing disclosed (exempt)	2
Transferred	2
Treated informally	1
TOTAL	18

III. Exemptions Invoked

Section 19(1)	3

In both of the cases where nothing was disclosed and in the one where information was "disclosed in part", the Section 19(1) exemption was invoked, as the personal information of Portfolio clients was involved.

IV. Exclusions Cited

Nil report

V. Completion Time

30 days or under	18

VI. Extensions

Nil report

VII. Translations

Nil Report

VIII. Method of Access

Copies Given	12
Copies and Examination	1

IX. Fees Collected from Requesters

Application fees	$ 75.00
Reproduction fees	$258.00
Computer processing	$180.00
TOTAL	$513.00

Fees Waived

	No. of Times Waived	Total Amount Waived
$25.00 or under	7	$ 23.89
Over $25.00	2	$101.25

X. Cost to the Portfolio

Salary	$36,321
Administration (Operations and Maintenance)	$ 5,159
TOTAL	$41,480
Person-years utilized	1.047

Costs for this period were calculated in accordance with previously-established procedures. They have risen only slightly this year, compared to the last reporting period. The administrative costs, however, have dropped by almost 70%. The start-up operating costs associated with the implementation of the legislation were borne during the first two years after promulgation, causing administration costs to level off in this reporting period.

The increase in the number of access requests received resulted in a person-year utilization increase from 0.880 in the 1984-1985 year to 1.047 in this reporting period.

XI. Complaints to the Information Commissioner

Nil report

XII. Appeals to Federal Court

Nil report

ORGANIZATION

The delegation orders signed in 1983 by the two Heads of the Institution for the Portfolio, the Minister of Veterans Affairs and the Chairman of the Pension Review Board, were still in force during this reporting period.

Early in the reporting period, a separate Access to Information and Privacy (ATIP) Coordinator position was created, with full responsibility for implementation of the legislation, reporting directly to the Assistant Deputy Minister, Finance, Personnel and Administration.

The concurrent creation of an ATIP Coordinator's Office and transfer of responsibility for requests under the Privacy Act to ATIP Liaison Officers within Portfolio branches and agencies have not changed the way in which Veterans Affairs handles requests under the Access to Information Act. As the various organizations themselves maintain subject files, it has always been the responsibility of those organizations to process requests under the Access to Information Act, with functional guidance from ATIP staff.

IMPLEMENTATION

At the end of the 1984-1985 reporting period it was reported that field staff in Portfolio regional and district offices had been briefed on the Access and Privacy legislation. In 1985-1986, some 30 information sessions were conducted for Head Office staff at all levels. The briefings consisted of an in-depth review of the legislation and related government policy, the intra-Portfolio ATIP organization and the rights and responsibilities of employees under the Acts. Informal discussion and the airing of specific work-related problems were encouraged.

Briefing sessions have now been held in all Portfolio offices across the country. Periodic review sessions and informal meetings will be held to keep employees abreast of new developments and allow them to discuss problems or concerns in the future.

Veterans Affairs Participation in the Review of the Legislation by the Standing Committee on Justice and Legal Affairs

The Portfolio has been involved extensively in the mandatory three-year review of the legislation. A questionnaire was received and a telephone interview with the ATIP Coordinator conducted. As well, a brief on the most frequently used Privacy Act exemptions was prepared and a report submitted on the Portfolio experience with the various sections of the Privacy Act. Experience with the provisions of the Access to Information Act is limited in Veterans Affairs and would, therefore, not have been of assistance to the Committee. No report was submitted on Access to Information.

Improvements in Records Management

In the past, Veterans Affairs has made use of the "Transitional Provision", Section 27 of the ATI Act. This section allowed institutions to refuse to disclose information where compliance with the request for the record "would unreasonably interfere with the operations of the government institution". Such refusals were permissible only until July 1, 1986 and were reserved primarily for large quantities of older records which were poorly organized and difficult to review.

The Portfolio has thousands of these old dormant files in storage, some of which had not been properly identified and indexed. During this reporting period, however, the National Records Manager was given the resources needed to prepare the records for easy identification in the event of an access request.

COMMENTARY

The third year of administration of the legislation has been an uneventful one, in spite of the increase in the number of requests received. There have not been any exclusions cited, extensions requested, complaints to the Information Commissioner or appeals to the Federal Court. As Veterans Affairs is a client-oriented Portfolio, the focus of activity has been on the Privacy Act.

The Access to Information legislation, however, has by no means been forgotten. The experience of staff and managers with access requests has increased and they have become more aware of the provisions of the Act and of their responsibilities for handling requests. This, coupled with the staff briefings and the changes in records management, has resulted in a general improvement in the processing of access requests. This encouraging trend is certain to continue.

Gouvernement du Canada
Anciens Combattants

Government of Canada
Veterans Affairs

Rapport annuel de 1985-1986 présenté au Parlement sur l'administration de la Loi sur l'accès à l'information

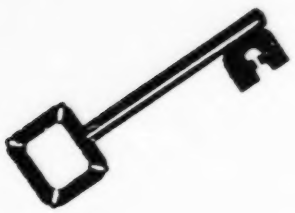

Canada

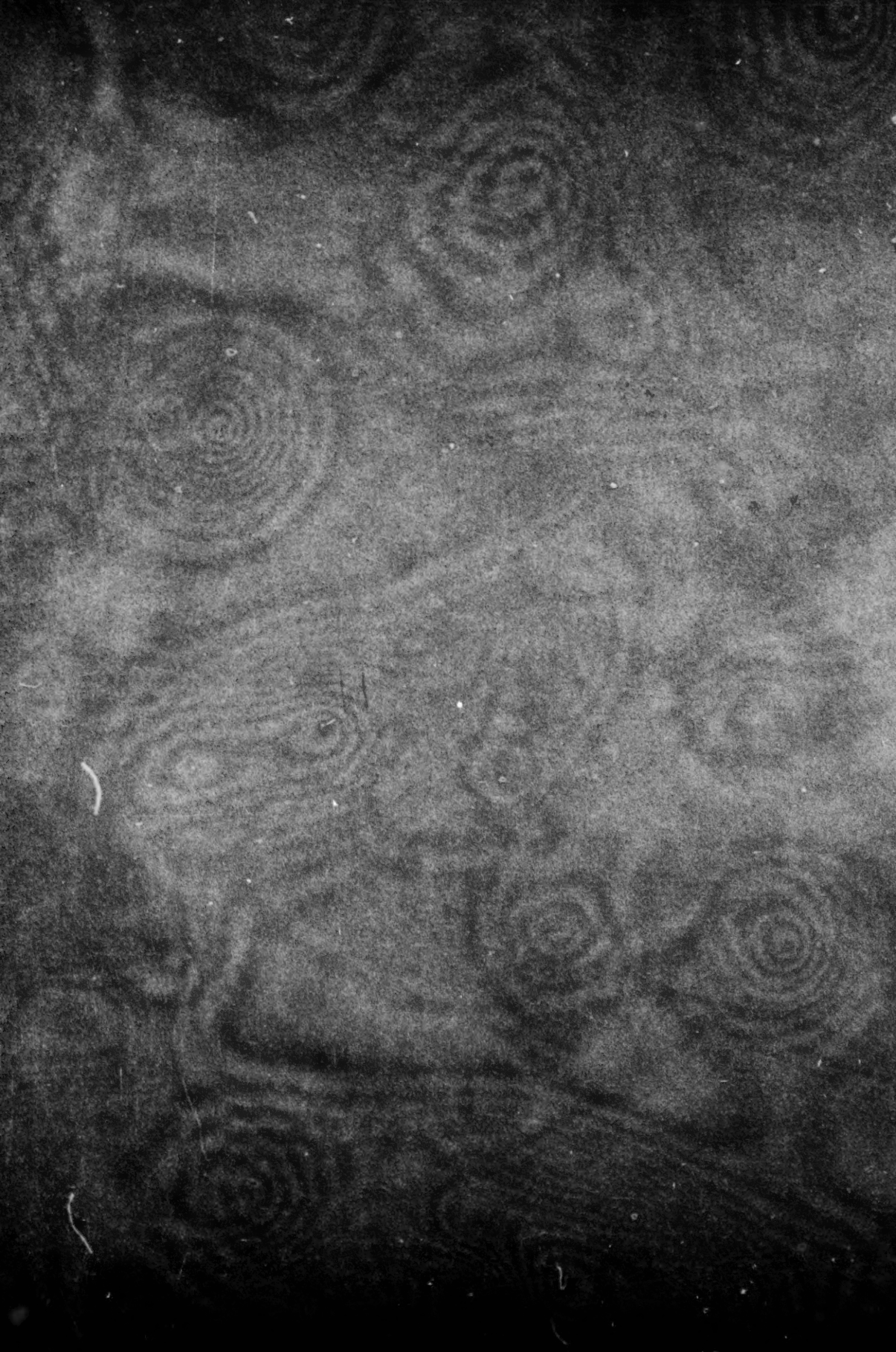

TABLE DES MATIÈRES

Page

Introduction..... 1

Rapport statistique..... 1

Hiérarchie décisionnelle..... 4

Mise en application..... 5

Participation des Affaires des anciens combattants à l'examen de la Loi effectué par le Comité permanent sur la justice et les questions juridiques..... 5

Meilleures méthodes de gestion des dossiers..... 5

Commentaires..... 6

TROISIÈME RAPPORT ANNUEL PRÉSENTÉ AU PARLEMENT À L'ÉGARD DE LA PÉRIODE DU 1er AVRIL 1985 AU 31 MARS 1986

INTRODUCTION

En conformité des dispositions de l'article 72 de la Loi, nous présentons au Parlement le présent rapport annuel sur l'administration de la Loi sur l'accès à l'information au sein du portefeuille des Affaires des anciens combattants.

Le portefeuille des Affaires des anciens combattants comprend le ministère des Affaires des anciens combattants et quatre organismes associés, mais indépendants, à savoir: le Conseil de révision des pensions, la Commission canadienne des pensions, la Commission des allocations aux anciens combattants et le Bureau de services juridiques des pensions.

Le Portefeuille fournit des soins médicaux, des services sociaux et des prestations financières aux anciens combattants et aux autres personnes admissibles. Il dessert une vaste clientèle et conserve des dossiers sur les clients contenant des renseignements personnels au sujet des personnes qui ont demandé des prestations du Portefeuille ou qui en reçoivent.

En plus des dossiers sur les clients, le Portefeuille conserve des dossiers matières portant sur l'administration des services et prestations aux anciens combattants au fil des années. Ces dossiers attirent en particulier l'attention des chercheurs, des professeurs et de certains groupes de pression; environ 3 p. 100 de toutes les demandes de renseignements que le Portefeuille reçoit sont présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

RAPPORT STATISTIQUE

Au cours de la période visée par le présent rapport, le Portefeuille a déployé des efforts pour améliorer son système d'établissement de rapports statistiques. Nous nous sommes efforcés de faire correspondre les demandes d'accès avec les bonnes catégories de dossiers. De plus, nous avons consulté les divers responsables des intrants statistiques et avons établi des modalités internes en vue de normaliser les méthodes de rapport en fonction des lignes directrices du Conseil du Trésor.

Au total, 19 demandes ont été présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information au cours de l'exercice, ce qui constitue une augmentation de 11 demandes par rapport à l'exercice précédent.

I. Demandes présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Demandes reçues au cours de la période de rapport	19
Demandes reportées de la période de rapport précédente	1
TOTAL	20

Demandes traitées au cours de la période de rapport	18
Demandes reportées à la période subséquente	2

Sources des demandes reçues

Média	1
Entreprises commerciales	6
Organismes	3
Public	9
TOTAL	19

Trois des demandes provenant d'entreprises commerciales présentent un intérêt particulier cette année: deux petites firmes de recherche agissant au nom de diverses bandes indiennes ont demandé au Portefeuille l'accès à des renseignements concernant l'achat de terres faisant anciennement partie de réserves indiennes par la Commission d'établissement des soldats; dans un autre cas, un avocat agissant au nom d'une autre bande indienne a demandé copies de 108 évaluations de propriétés faites par l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants. Ces évaluations touchaient des terres situées dans les environs de terres anciennement occupées par la bande indienne et subséquemment remises au ministère des Affaires indiennes et du Nord. Les renseignements étaient requis pour régler une revendication territoriale en suspens.

II. Dispositions des demandes traitées

Renseignements intégralement communiqués	12
Renseignements partiellement communiqués	1
Renseignements refusés (exceptés)	2
Demandes transférées	2
Demande traitée informellement	1
TOTAL	18

III. Exceptions invoquées

Paragraphe 19(1)	3

Dans les deux cas où les renseignements ont été refusés et dans le cas où les renseignements ont été partiellement communiqués, l'exception en vertu du paragraphe 19(1) a été invoquée car les demandes visaient des renseignements personnels relatifs aux clients du Portefeuille.

IV. Exclusions citées

Aucune

V. Délai de traitement

Au maximum 30 jours	18

VI. Prorogations du délai

Aucune

VII. Traductions

Aucune

VIII. Méthode de consultation

Envoi de copies	12
Copies et examen	1

IX. Frais perçus des requérants

Frais de dépôt de demande	75,00 $
Frais de reproduction	258,00 $
Traitement informatique	180,00 $
TOTAL	513,00 $

Frais non réclamés

	Nombre de cas	Valeur totale
25,00 $ ou moins	7	23,89 $
Plus de 25,00 $	2	101,25 $

X. Coût épongé par le Portefeuille

Salaires	36 321 $
Administration (fonctionnement et maintien)	5 159 $
TOTAL	41 480 $
Années-personnes utilisées	1,047

Les coûts relatifs à la présente période de rapport ont été calculés conformément aux modalités établies. Lesdits coûts n'ont augmenté que marginalement cette année par rapport à la période précédente. Par ailleurs, les frais d'administration ont chuté dans une proportion de presque 70 p. 100; en effet, les frais d'établissement associés à la mise en oeuvre de la Loi ont été répartis sur les deux premières années suivant l'adoption de la Loi, ce qui explique la baisse des frais d'administration pour la présente période.

La hausse du nombre de demandes d'accès a entraîné une augmentation du nombre d'années-personnes, lequel est passé de 0,880 en 1984-1985 à 1,047 pour la présente période de rapport.

XI. Plaintes auprès du Commissaire à l'information

Aucune

XII. Appels auprès de la Cour fédérale

Aucune

HIÉRARCHIE DÉCISIONNELLE

Les instruments de délégation signés en 1983 par les deux responsables de l'institution pour le Portefeuille, soit le ministre des Affaires des anciens combattants et le président du Conseil de révision des pensions, étaient encore en vigueur pendant la présente période de rapport.

Au début de la présente période de rapport, un poste distinct de coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP) a été créé; le titulaire s'est vu confier la pleine responsabilité de la mise en oeuvre de la Loi et devait rendre compte directement au sous-ministre adjoint, Finances, Personnel et Administration.

La création du bureau du coordonnateur de l'AIPRP et le transfert simultané de la responsabilité des demandes en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels aux agents de liaison de l'AIPRP des secteurs et organismes du Portefeuille n'ont en rien changé la manière dont le Portefeuille traite les demandes présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Comme ce sont les divers organismes qui conservent eux-mêmes des dossiers matières, il a toujours été de leur compétence de traiter les demandes présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, sous la direction fonctionnelle du personnel du bureau de l'AIPRP.

MISE EN APPLICATION

À la fin de l'exercice 1984-1985, il a été mentionné que le personnel des bureaux régionaux et de district du Portefeuille avait été invité à des séances d'information sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Au cours de l'exercice 1985-1986, quelque 30 séances d'information ont été organisées à l'intention du personnel de tous les niveaux à l'Administration centrale. Ces séances se composaient d'un examen approfondi des Lois et des politiques gouvernementales connexes, de l'organisation interne de l'AIPRP au sein du Portefeuille et des droits et responsabilités des employés en vertu des deux Lois en question. Après les séances, les organisateurs encouragaient les discussions libres et l'exposition de problèmes particuliers liés au travail.

Des séances ont maintenant été organisées dans tous les bureaux du Portefeuille au pays. Des séances informelles et des réunions d'information seront offertes pour tenir les employés au courant des nouveautés dans le domaine et leur permettre de discuter de problèmes et de cas particuliers.

Participation des Affaires des anciens combattants à l'examen de la Loi effectué par le Comité permanent sur la justice et les questions juridiques

Le Portefeuille s'est occupé intensément de l'examen obligatoire de la Loi après trois ans. Nous avons reçu un questionnaire et le coordonnateur de l'AIPRP a répondu à une entrevue téléphonique. En outre, nous avons rédigé un rapport sur les exceptions les plus fréquemment invoquées à l'égard de la Loi sur la protection des renseignements personnels et avons déposé un rapport sur l'expérience acquise au sein du Portefeuille à l'égard des divers articles de la Loi sur la protection des renseignements personnels. L'expérience limitée du Portefeuille relativement aux dispositions de la Loi sur l'accès à l'information n'aurait été d'aucune utilité au Comité. Aucun rapport n'a été présenté au sujet de l'accès à l'information.

Meilleures méthodes de gestion des dossiers

Par le passé, le Portefeuille a fait appel à la disposition transitoire de l'article 27 de la Loi sur l'accès à l'information; cet article autorise le responsable d'une institution à refuser de communiquer les renseignements demandés lorsqu'il estime "que donner suite à la demande entraverait de façon sérieuse le fonctionnement de l'institution". Cette possibilité de refus existait jusqu'au 1er juillet 1986 seulement et visait principalement une grande quantité de vieux dossiers mal organisés et difficiles à examiner.

Le Portefeuille possède des milliers de ces vieux dossiers inactifs en entrepôt, dont certains n'étaient pas précisément catalogués ni classés. Au cours de la présente période de rapport, cependant, le gestionnaire des documents à l'échelle nationale a obtenu les ressources nécessaires pour organiser les dossiers de manière à les rendre facilement identifiables en cas de dépôt d'une demande d'accès.

COMMENTAIRES

La troisième année d'administration de la Loi n'a apporté aucune surprise, en dépit de l'augmentation du nombre de demandes. Il n'y a eu aucune exclusion, aucune demande de prorogation de délai, aucune plainte auprès du Commissaire à l'information, ni appel auprès de la Cour fédérale. Comme le portefeuille des Affaires des anciens combattants est principalement un organisme de service à la clientèle, la majorité de son activité dans le domaine de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels s'est faite à l'égard de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

La Loi sur l'accès à l'information n'a pas pour autant été négligée. Les employés et gestionnaires ont acquis une plus grande expérience des demandes d'accès et connaissent maintenant mieux les dispositions de la Loi et leurs responsabilités dans le traitement des demandes. Ce perfectionnement du personnel et des cadres, combiné aux séances d'information et aux modifications apportées à la gestion des documents, s'est traduit par une amélioration générale du traitement des demandes d'accès. Nous sommes persuadés que cette tendance encourageante se maintiendra à l'avenir.